

Question à la Municipalité

**Evolution des taxes d'épuration en lien avec la rénovation de la STEP de Lausanne**

La commune de Chavannes est raccordée à la STEP de Lausanne, en cours de rénovation. Une journée porte ouverte a eu lieu le 17 juin et a permis de visiter ce chantier devisé à 300 millions de francs.

Selon les comptes d'exploitation 2016 de la STEP, le coût de l'épuration s'est monté à environ 82 centimes par mètre cube (m<sup>3</sup>) d'eau consommée, soit une quote-part pour Chavannes d'environ 426'000.- L'investissement de 300 millions fait par Lausanne pour la STEP aura certainement un impact sur le coût de l'épuration et donc sur la quote-part chavannoise.

Les taxes à Chavannes s'élèvent actuellement à 90 centimes par m<sup>3</sup> pour l'épuration et 30 centimes par m<sup>3</sup> pour l'entretien des collecteurs, soit 1.20 francs par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

La marge entre le coût réel de l'épuration qui est de 82 centimes par m<sup>3</sup> en 2016 et le montant des taxes prélevées qui est de 90 centimes par m<sup>3</sup> semble bien mince pour financer la future quote-part de Chavannes pour la STEP.

Question :

1. Que prévoit la municipalité pour faire face à l'augmentation prévisible de la quote-part à la STEP de Lausanne ?

Je remercie par avance la Municipalité pour sa réponse.

Chavannes-près-Renens, le 22 juin 2017